Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

N° 2021-027

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 27 MARS 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 27 mars 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON (partie au point n° 2021-046, puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenue au point n° 2021-048), M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (partie au point n° 2021-043, puis pouvoir à Mme VERTÉ), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2021-048, puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-051), M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Absents ayant donné procuration : 3

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
Mme BENHSAINE	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF

Absent : 1

M. GALIN

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VAUBAN est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES INTERCOMMUNALES
Approbation de la délibération du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant adhésion de la Commune d'ORMESSON-SUR-MARNE (94).
Délibération n° 2021-027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18,

Vu la convention de concession pour le Service Public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) à compter du 1er Janvier 1995 pour une période de trente ans,

Vu la convention de concession pour le Service Public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1er novembre 2019 pour une période de trente ans,

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté interpréfectoral N° 2014342-0031, en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

Vu la délibération n° 20-77 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 14 Décembre 2020 autorisant l'adhésion de la commune d'ORMESSON-SUR-MARNE (94)

Vu le rapport ci-annexé,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Considérant l'intérêt pour la Commune d'ORMESSON-SUR-MARNE (94) d'adhérer au SIGEIF au titre des compétences d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de l'électricité,

Après avis du Bureau Municipal du 17 mars 2021,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE

Article unique : D'approuver la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) autorisant l'adhésion de la Commune d'ORMESSON-SUR-MARNE (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de l'électricité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 27 mars 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine-Saint-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET AMENAGEMENT
POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-027

Conseil Municipal du 27 Mars 2021

RAPPORTEUR : *Madame le Maire*

OBJET : *I - AFFAIRES INTERCOMMUNALES*
1 - Approbation de la délibération du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant adhésion de la Commune d'ORMESSON-SUR-MARNE (94).

Par courrier en date du 02 novembre 2020, la Commune d'ORMESSON-SUR-MARNE (94) a fait part au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de son intention d'y adhérer au titre de la compétence d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de gaz et de la compétence d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de l'électricité.

Cette intention a ensuite été formalisée par une délibération du Conseil Municipal de cette Commune en date du 1er décembre 2020.

Le Comité du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion par sa délibération du 14 décembre 2020.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de la commune d'ORMESSON-SUR-MARNE (94).

Avis du Bureau Municipal du 17 Mars 2021,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Sigeif

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

VILLE DE VILLEPINTE
06 JAN. 2021
Courrier arrivé | Service
N° 241

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 4 janvier 2021

Madame Martine VALLETON
Maire
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
93420 VILLEPINTE

Lettre recommandée avec AR
Affaire suivie par : Joséphine Moisy

Objet : Adhésion au Sigeif de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94).

Madame le Maire,

Par le présent courrier, j'ai l'honneur de vous notifier la délibération n° 20-77 du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif), en date du 14 décembre 2020 et autorisant l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des collectivités membres du Sigeif qui disposent d'un délai de trois mois à compter de la présente notification pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune (à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable).

Je vous remercie d'inscrire cette affaire à l'ordre du jour de votre prochaine assemblée délibérante afin que mes services puissent transmettre, le plus rapidement possible, au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris, l'avis de l'ensemble des collectivités du Sigeif. À cette fin, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un modèle de délibération accompagnée d'un modèle de rapport de présentation.

Comptant sur votre diligence et vous remerciant par avance des dispositions que vous voudrez bien faire prendre dans ce sens, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

COURRIER SIGNALE

06 JAN. 2021

Original pour traitement : DGST / M Laide

Copies pour information : Cabinet du maire
DGS / F. Nabire
F. Adlani
R. Beaudeau
DAGI

Le Président du Syndicat,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Pièces jointes :
- *Délibération n° 20-77 du Comité d'administration du Sigeif*
- *Modèles de délibération et de rapport de présentation.*

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Sigeif

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 14 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 20-77

OBJET :

Adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à quinze heures, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence au nombre de cent vingt-neuf, sous la présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1er vice-président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le sept décembre deux mille vingt.

Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly), Mme LEMMET (Antony), MM. PELHUCHE (Arcueil), PLOTEAU (Argenteuil), DURAND (Arnouville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), Mmes BALSECA (Bagneux), AKNOUCHE (Baillet-en-France), MM. BOUGHALEM (Ballainvilliers – C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), Mme PAPON (Béthemont-la-Forêt), M. VILTART (Le Blanc-Mesnil), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSÉ (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. EDMOND (Brou-sur-Chantereine), LECLERC (Bry-sur-Marne), PETIOT (Cachan), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGÈRE (Châtenay-Malabry), FERRE (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), DUBARRY DE LA SALLE (Chaville), COUTURIER (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), JORIO (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. SOILIHI (La Courneuve), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), MM. GAULON (Dugny), DUFOUR (Eaubonne), JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), Mme de PAMPELONNE (EPT Grand Paris Seine Ouest), M. LEDEUR (Ermont), Mme BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), M. SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), NOEL (Gennevilliers), LEROUX (Gentilly), RICHARD (Gonesse), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), Mme DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), MM. POURSIN (Jouy-en-Josas), LAFARGUE (Livry-Gargan), DELAGNEAU (Longjumeau - C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis - C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLÉE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), DUPIN (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), GIRAUD (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mme BENATTAR (Montmagny), MM. LEROY (Montreuil), TOURÉ (Neuilly-Plaisance), Mme LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay - C.A. Paris-Saclay), ESCANDE (Orsay - C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRÉ (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), BARCHICHAT (Saint-Brice-sous-Forêt), MONNET (Saint-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20201214-20-77-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), BUDAKCI (Saint-Maurice), RAHMANI (Sarcelles), DELORT (Saulx-les-Chartreux - C.A. Paris-Saclay), ISNARD (Sceaux), Mme MABCHOUR (Sevran), MM. FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), CAUSSIGNAC (Thiais), GHODBANE (Tremblay-en-France), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PRÉEL (Vaucresson), THÉVENOT (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson - C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette - C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), LÉGER (Villiers-Adam), BEAUFRÈRE (Vincennes), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous – C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. RANQUET, délégué titulaire du Blanc-Mesnil - Mme BALHADERE et M. FIOLETTI, délégués titulaire et suppléant de Bobigny - M. PHILIPPON, délégué titulaire de Chelles - M. CÉSARI, délégué titulaire de Courbevoie - M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis - M. OTTAVI, délégué titulaire de Joinville-le-Pont - Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret - M. LANGLOIS, délégué titulaire de Linas - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - M. CHAZAN, délégué titulaire d'Orsay - C.A. Paris-Saclay - MM. BERDOATI et BERTHET, délégués titulaire et suppléant de Saint-Cloud - M. BAILLY, délégué titulaire de Vaujours -

Ont donné pouvoir :

- M. CESARI, délégué titulaire de Courbevoie, à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles -
- M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis, à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis -
- Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret, à Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont -
- M. LANGLOIS, délégué titulaire de Linas, à M. DELORT, délégué titulaire de Verrières-le-Buisson,
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud, à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves -

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Serge CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20201214-20-77-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et L. 5211-18,

Vu le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif), autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif,

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1er janvier 1995 pour une période de trente ans,

Vu la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1er novembre 2019 pour une période de trente ans,

Vu la lettre d'intention de la commune d'Ormesson-sur-Marne en date du 2 novembre 2020, sollicitant son adhésion au Syndicat au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Ormesson-sur-Marne d'adhérer au Sigeif au titre de ces deux compétences,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : - Un avis favorable est donné à la demande d'adhésion au Sigeif de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité sous réserve de la réception de la délibération de son Conseil municipal.

Article 2 : - Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée à chacune des collectivités adhérentes qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20201214-20-77-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210327-2021-027-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Article 3 : - Le Président est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Président de séance,
OLIVIER THOMAS
Premier vice-président du Sigelf
Maire de Marcoussis

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
affichée le 18 DEC. 2020
et transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris
le 18 DEC. 2020
(art. 2 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée)
Le Président de séance,
Olivier Thomas

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20201214-20-77-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020